



Les Papillons

Ecole Fondamentale d'Enseignement Spécialisé



Mardi 18 janvier 2022

Conseil de participation :

Le conseil de participation est un espace de débat qui réunit des représentants des différents acteurs de l'école : les enseignants, les parents, la direction, le personnel ouvrier et administratif ainsi que des partenaires extérieurs.

Même si vous n'en êtes pas toujours conscients, vous participez à la vie de l'école de mille et une manières : vous réveillez vos enfants à l'heure, vous les accompagnez sur le chemin mais aussi dans leurs apprentissages, vous fêtez leurs réussites, vous les consolez dans leurs échecs, vous allez de temps en temps à l'école pour une rencontre, une fête, une réunion et vous avez sans doute envie d'en faire plus encore...

C'est la raison pour laquelle le conseil de participation existe.

SES MISSIONS

Le conseil de participation permet le dialogue et le débat entre les différentes composantes de la communauté éducative, il favorise la participation de chacun et il renforce la démocratie dans l'école.

Ensemble, les acteurs représentés au conseil de participation peuvent apporter des réponses originales et nouvelles aux questions qui se posent à l'école.

Vous avez certainement envie de donner votre avis et de débattre de sujets tels que :

- *le projet d'établissement, ses adaptations, son évaluation, le rapport d'activités*
- *la répartition du capital-périodes*
- *les frais réclamés en cours d'année*
- *l'alimentation à l'école*
- *la sécurité aux abords de l'école*
- *les devoirs et leçons à domicile*
- *l'utilité des classes vertes*
- *...*

Une boîte à suggestions pourrait être placée près du bureau de la direction, n'hésitez pas à y mettre les sujets qui, selon vous, pourraient être abordés par le conseil de participation.

Le conseil de participation ne peut intervenir dans les cas particuliers, ni en ce qui concerne les élèves, ni en ce qui concerne les membres du personnel.

LES RÉUNIONS

Le conseil de participation se réunit au minimum 2 fois par an sur convocation du président, d'autres réunions peuvent être demandées par les membres s'ils le jugent nécessaire.

LES MEMBRES

Le conseil de participation est présidé par le chef d'établissement

Il comprend des membres de droit qui sont désignés par le chef d'établissement parmi le personnel de l'école.

Il comprend des membres élus qui sont :

- *des enseignants ou autre personnel d'éducation*
- *des parents*
- *des membres du personnel administratif et ouvrier*
- *des membres représentant l'environnement*

Le nombre de représentants des enseignants doit être égal au nombre des représentants des parents.

Tous les membres sont élus pour 4 ans excepté les parents dont le mandat est renouvelable tous les 2 ans.

Court-St- Etienne : Rue Defalque, 30 Tél.: 010/61-42-55

Braine-L'Alleud : Avenue Guéménée, 59 Tél.: 02/384-42-98

Site internet : www.lespapillons.be Mail : secretariat1.lespapillons@gmail.com



Les Papillons

Ecole Fondamentale d'Enseignement Spécialisé



Je soussigné(e), père-mère-tuteur de
.....élève de Madame ,Monsieur.....

désire faire partie du Conseil de Participation.

En tant que :

- Membre effectif
- Membre suppléant

Signature :

Date :

Court-St- Etienne : Rue Defalque, 30 Tél.: 010/61.42.55

Braine-L'Alleud : Avenue Guéménée, 59 Tél.: 02/384.42.98

Site internet : www.lespapillons.be Mail : secretariat1.lespapillons@gmail.com